



Le Président

N° 08314 / PR

Papeete, le 22 NOV. 2019

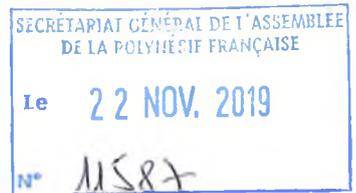
à

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Question écrite au gouvernement de la Polynésie française

Réf. : V/lettre n° 2782/2019/APF/SG/STL/at du 24/10/2019

P. J. : Lettre n° 5951/MEJ du 18 novembre 2019



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse de Madame Christelle LEHARTEL, Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports à la question écrite de Madame Eliane TEVAHITUA portant sur l'enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la Polynésie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Edouard FRITCH




MINISTRE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNESIE FRANÇAISE

N° 005951 / MEJ

La Ministre

Papeete, le 18 NOV. 2019

à

Madame Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Question écrite au gouvernement : Enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences

Réf. : Votre question écrite en date du 23 octobre 2019

Madame la Représentante,

En réponse à vos interrogations concernant l'enseignement du fait nucléaire et de ses conséquences sanitaires et environnementales dans les établissements scolaires des premier et second degrés de Polynésie, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse.

En préambule, il est nécessaire de vous rappeler que l'élaboration de ces contenus répond à une méthode et s'appuie sur un groupe de travail piloté par deux inspecteurs pédagogiques.

I) La méthode :

- 1) Travailler dans un cadre scientifique, le plus rigoureux possible, sans prise de position, avec une approche critique et comparative des sources pour distinguer les faits et les interprétations de ces faits dans le but de la formation d'un élève citoyen.
- 2) Enseigner une question socialement vive : comment, quand, où aborder la question avec les élèves, posture du professeur, posture de l'élève
- 3) Trois axes : - Adapter les programmes,
 - Produire des ressources pour les professeurs et les élèves,
 - Former les enseignants.

II) Le groupe de travail

Le groupe de travail est composé d'inspecteurs du premier et du second degrés, des chargés de mission, des conseillers pédagogiques du 1^{er} degré, des enseignants de toutes les disciplines concernées de l'enseignement public et privé.

III) Les contenus :

Les supports pédagogiques et les propositions de séquences sont en accès libre depuis la rentrée 2019 sur le site pédagogique de la DGEE :

- <https://www.education.pf/lenseignement-du-fait-nucleaire/>
- <https://www.education.pf/category/pedagogie/histoire/le-fait-nucleaire/>

Comme le tableau ci-après le précise, ces contenus concernent toutes les disciplines et tous les niveaux, du premier degré au second degré (collège, lycée, et lycée professionnel).

Ce tableau est continuellement alimenté en fonction de la production du groupe de travail.

NIVEAUX CONCERNÉS PAR L'ENSEIGNEMENT DU FAIT NUCLÉAIRE :

Légende

 Documents disponibles  Ressource en construction

Niveaux concernés par l'enseignement du fait nucléaire	Primaire		Collège			Lycée général et technologique						Lycée professionnel				
	Cycle 3		Cycle 4			2nde	1re	11	LSTMA	1e	11	LSTMR	CAP	2nde (L)	111	111P
	CM1	CM2	6e	5e	4e											
EMC	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗
Français	↗	↗				↗	↗	↗	↗				↗		↗	↗
SVT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	↗		✓						
SPC	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	↗								
Eco-gestion-droit															✓	✓
SES						✓	✓									
HG		↗		↗	↗					✓	↗	↗	↗	✓		✓
PSE																
Spécialisation SVT							✓									
Spécialisation SPC																
Géopolitique (enseignement de spécialité)																
UV - L'ON (Tahiti)							↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗
Arts	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗
Professionnelle											↗	↗	↗			

IV) Les ressources :

Le livre auquel vous faites référence, intitulé « Moruroa, la bombe et nous » conçu en 2011 par M. Barrillot fait partie des ressources utilisées par le groupe de travail, ou bien directement par les enseignants. Par ailleurs l'ensemble des établissements du second degré a reçu dès avril 2018 une dotation composée de trois ouvrages : « Témoins de la Bombe », transcription de 32 témoignages de contemporains des essais nucléaires, « Les champignons de Paris » transcription de la pièce de théâtre éponyme avec une traduction proposée en tahitien et « La vieille dame d'Hiroshima-Education à la paix », un livret réalisé par le Dr Kamada et offert au Pays par une ONG japonaise.

Comme vous renvoyez dans vos questions à ma seule décision l'exploitation de telle ou telle source, je tiens à préciser que nous ne souhaitons pas intervenir auprès du groupe de travail composé d'experts pédagogiques sur le choix de ces ressources. Comme il est indiqué dans la méthode que j'ai décrite au début de ce courrier, ce groupe de travail s'inscrit dans un cadre scientifique, le plus rigoureux possible, sans prise de position, avec une approche critique et comparative des sources pour distinguer les faits et les interprétations de ces faits dans le but de la formation d'un élève citoyen.

Ainsi ces ressources (anciennes et nouvelles) sont connues de ce groupe de travail qui évalue l'opportunité et la pertinence de les proposer dans le cadre des programmes proposés sur le fait nucléaire.

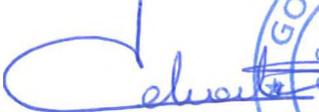
V) Les vétérans et les victimes :

Comme j'ai pu déjà l'indiquer aux associations, l'intervention et la sollicitation des vétérans et des victimes peuvent s'effectuer :

- dans le cadre d'un projet pédagogique et/ou lors d'une sollicitation faite par un établissement via un professeur souhaitant illustrer son approche par des témoignages de témoins ;
- en s'appuyant sur des associations préalablement agréées par mon ministère via la direction générale de l'éducation et des enseignements. Je précise que c'est une obligation pour toutes les associations et les prestataires souhaitant intervenir dans les écoles et les établissements scolaires, quel que soit le domaine et le sujet d'intervention.

Tels sont les éléments de réponse que je porte à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Christelle LEHARTEL

